



Conseil canadien des normes
Standards Council of Canada



*Norme NSF International /
Norme nationale américaine /
Norme nationale du Canada*

NSF/ANSI/CAN 61 - 2020

Composants du système d'eau potable
- Effets sur la santé



NSF International, organisation non gouvernementale, indépendante et à but non lucratif, s'engage à être le premier fournisseur mondial de solutions de gestion des risques pour la santé publique et la sécurité tout en servant les intérêts de tous les intervenants.

Cette norme est sujette à révision.

Communiquez avec NSF pour confirmer que cette révision est à jour.

Les utilisateurs de cette norme peuvent demander des clarifications et des interprétations, ou proposer des révisions à l'adresse suivante :

Chair, Joint Committee on Drinking Water Additives – System Components
c/o NSF International
789 North Dixboro Road, PO Box 130140
Ann Arbor, Michigan 48113-0140 États-Unis
Téléphone : 734-769-8010 Télécopieur : 734-769-0109
Courriel : info@nsf.org
Web : www.nsf.org

NSF/ANSI/CAN 61 – 2020

Norme NSF International /
Norme nationale américaine /
Norme nationale du Canada
sur les additifs pour l'eau potable –

Composants du système d'eau potable – Effets sur la santé

Développeur standard
NSF International

ICS 13.060.20

Désignée comme norme ANSI
29 mai 2020
American National Standards Institute

Désignée comme norme nationale du Canada
31 juillet 2020
Conseil canadien des normes

Préparée par
Comité mixte de NSF sur les additifs pour l'eau potable

Recommandée pour adoption par
Conseil des consultants en santé publique de NSF

Adoptée par
NSF International
Juin 1988

Révisée en octobre 1988	Révisée en mai 1990	Révisée en mai 1991
Révisée en mai 1992	Révisée en septembre 1994	Révisée en janvier 1995
Révisée en juillet 1996	Révisée en septembre 1996	Révisée en novembre 1996
Révisée en janvier 1997	Révisée en mars 1997	Révisée en juillet 1997
Révisée en novembre 1998	Révisée en janvier 1999	Révisée en novembre 1999
Révisée en septembre 2000	Révisée en février 2001	Addenda en septembre 2001
Révisée en juillet 2002	Addenda en août 2002	Révision éditoriale en octobre 2003
Révisée en novembre 2004	Addenda mars 2005	Révisée en octobre 2005
Révisée en mars 2007	Révisée en juillet 2007	Addenda en octobre 2007
Révisée en décembre 2008	Révisée en août 2009	Révisée en février 2010
Révisée en octobre 2010	Révisée en juin 2001	Addenda en mars 2012
Révisée en juillet 2012	Addenda mars 2013	Révisée en janvier 2014
Révisée en septembre 2014	Révisée en février 2015	Révisée en octobre 2015
Révisée en juillet 2016	Addenda en janvier 2017	Révisée en octobre 2017
Révisée en février 2019	Révisée en octobre 2019	Révisée en juillet 2020

Publiée par
NSF International
PO Box 130140, Ann Arbor, Michigan 48113-0140, États-Unis

Pour commander des exemplaires ou pour poser des questions relatives à cette norme, veuillez citer la classification « NSF/ANSI/CAN 61 – 2020. »

This National Standard of Canada is available in French and English.

© 2020 NSF International

Éditions précédentes © 2019, 2017, 2016, 2015, 2014, 2013, 2012, 2011, 2010, 2009, 2008, 2007, 2005, 2004, 2003, 2002, 2001, 2000, 1999, 1998, 1997, 1996, 1995, 1994, 1992, 1991, 1990, 1988

Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit, électronique ou mécanique, y compris photocopie et microfilm, sans l'autorisation écrite de NSF International.

Imprimé aux États-Unis d'Amérique.

Clauses d'exclusion de responsabilité¹

NSF International (NSF), dans l'exercice de ses fonctions conformément à ses objectifs, n'assume, et ne s'engage pas à assumer, la responsabilité du fabricant ou d'une autre partie. Les opinions et conclusions de NSF représentent son jugement professionnel. NSF ne sera tenue responsable vis-à-vis de personne pour l'utilisation de la présente norme ou la confiance accordée à la présente norme par quiconque. NSF décline toute obligation et responsabilité pour les dommages, y compris les dommages indirects attribuables ou liés à l'utilisation ou à l'interprétation de la présente norme ou encore à la confiance qui lui est accordée. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de cette norme de juger de l'adéquation de l'ANS/NNC à ses besoins.

Les normes NSF fournissent des critères de base permettant de promouvoir l'assainissement et la protection de la santé publique et de l'environnement. Les dispositions relatives à la sécurité mécanique et électrique ne sont pas incluses dans la présente norme, car les agences gouvernementales et autres organismes nationaux de normalisation établissent des exigences de sécurité.

La participation aux activités d'élaboration des normes NSF par les représentants d'organismes de réglementation (fédéraux, locaux et nationaux) ne constitue en aucun cas une approbation de NSF ou de l'une de ses normes par leur organisme.

La préférence est donnée à l'utilisation de critères de performance mesurables par examen ou test dans l'élaboration des normes NSF, lorsque ces critères de performance peuvent raisonnablement être utilisés à la place de critères de conception, de matériaux ou de construction.

Les illustrations, si elles sont fournies, sont destinées à aider à comprendre les exigences des normes qu'elles accompagnent. Cependant, les illustrations peuvent ne pas inclure toutes les exigences d'un produit ou d'une unité précis, ni indiquer la seule méthode de fabrication de tels dispositifs. De tels schémas partiels ne doivent pas être utilisés pour justifier une conception et une construction incorrectes ou incomplètes.

Au moment de la publication, des exemples de programmes et de processus ont été fournis à titre indicatif. Cette information est donnée pour la commodité des utilisateurs de la présente norme et ne constitue en aucun cas une approbation par NSF International. Des programmes et processus équivalents peuvent être utilisés.

Sauf indication contraire, les annexes ne font pas partie intégrante des normes NSF. Les annexes sont fournies à titre de directives générales au fabricant, à l'organisme de réglementation, à l'utilisateur ou à l'organisme de certification.

¹ Les informations contenues dans cette clause d'exclusion de responsabilité ne font pas partie de la présente American National Standard (ANS) et n'ont pas été traitées conformément aux exigences de l'ANSI pour une ANS. Par conséquent, cette clause d'exclusion de responsabilité peut contenir un matériau qui n'a pas été soumis à un examen public ou à un processus consensuel. De plus, elle ne contient pas d'exigences nécessaires à la conformité à la norme.

Cette page est intentionnellement laissée en blanc.

Table des matières

1	Généralités	1
1.1	Objectif	1
1.2	Étendue.....	1
1.3	Références normatives	1
1.4	Restrictions	4
1.5	Produits ou matériaux de remplacement.....	4
1.6	Chiffres significatifs et arrondis	4
2	Définitions	4
3	Exigences générales	6
3.1	Généralités.....	6
3.2	Exigences en matière d'information et de formulation.....	7
3.3	Identification des analytes	9
3.4	Produits fabriqués à partir de matériaux acceptables de l'annexe N-2	11
3.5	Restriction sur l'utilisation de matériaux contenant du plomb	17
3.6	Teneur en plomb des produits	18
4	Canalisations et produits connexes.....	18
4.1	Étendue.....	18
4.2	Définitions	18
4.3	Exigences générales	19
4.4	Exigences concernant l'échantillon.....	19
4.5	Procédures d'extraction	20
4.6	Analyse	25
4.7	Normalisation des concentrations de contaminants	25
4.8	Évaluation des concentrations de contaminants	28
5	Matériaux de protection	33
5.1	Étendue.....	33
5.2	Définitions	33
5.3	Exigences générales	34
5.4	Exigences concernant l'échantillon.....	35
5.5	Procédures d'extraction	35
5.6	Analyse de l'eau d'extraction	40
5.7	Normalisation	40
5.8	Évaluation des concentrations de contaminants	42
6	Matériaux de joints et d'étanchéité	49
6.1	Couverture	49
6.2	Définitions	49
6.3	Exigences concernant les matériaux et les tests d'extraction	50
6.4	Éléments d'une importance particulière	50
7	Matériau de traitement.....	50
7.1	Étendue.....	50
7.2	Définitions	50
7.3	Exigences générales	52
7.4	Exigences concernant l'échantillon.....	53
7.5	Procédures d'extraction	54
7.6	Analyse	57
7.7	Normalisation	57
7.8	Évaluation des concentrations de contaminants	59

8	Dispositifs mécaniques	63
8.1	Couverture	63
8.2	Définitions	63
8.3	Exigences concernant les dispositifs, leurs composants ou les matériaux	64
8.4	Dispositifs sur conduite, composants et matériaux	64
8.5	Systèmes PE, composants et matériaux	65
8.6	Doseurs et aux générateurs de produits chimiques	66
8.7	D'autres dispositifs mécaniques, composants et matériaux	67
9	Dispositifs de plomberie mécaniques	69
9.1	Couverture	69
9.2	Définitions	70
9.3	Exigences concernant les dispositifs, leurs composants ou les matériaux	71
9.4	Exposition et normalisation	71
9.5	Évaluation des concentrations de contaminants normalisées	72
10	Instructions et informations	73
	Annexe normative 1 Évaluation du produit/matériel	75
N-1.1	Contexte	75
N-1.2	Exigences d'évaluation générales	75
N-1.3	Matériaux de joints et d'étanchéité	78
N-1.4	Dispositifs mécaniques	80
N-1.5	Dispositifs de plomberie mécaniques	86
N-1.6	Prélèvement et conservation du matériau d'extraction après exposition	88
N-1.7	Méthodes d'analyse	88
N-1.8	Normalisation	96
N-1.9	Préparation de l'eau d'extraction	102
	Annexe normative 2 Matériaux acceptables	121
N-2.1	Objectif	121
N-2.2	Évaluation des matériaux acceptables	121
N-2.3	Test d'extraction	121
N-2.4	Documentation	121
	Annexe informative 1 Procédures d'examen et d'évaluation de la toxicologie	125
	Annexe informative 2 Critères normatifs pour l'eau potable	127
	Annexe informative 3 Critères d'information sur l'eau potable	129
	Annexe informative 4 Révisions apportées à l'évaluation du plomb	131
	Annexe informative 5 Procédure d'évaluation de la teneur en plomb moyenne pondérée selon une exigence de 0,25 %	133
	Annexe informative 6 Considérations relatives aux critères de qualité de l'eau pour les matériaux de tuyauterie en contact avec de l'eau potable	135
I-6.1	Contexte	135
I-6.2	Critères (par type de matériau)	136
I-6.3	Détermination de la concentration en HCO ₃ ⁻ à partir de l'alcalinité à l'aide des méthodes standards du dioxyde de carbone 4500-CO ₂ (révisions éditoriales, 2011)	138
	Annexe informative 7 Révisions de l'évaluation du plomb	141
I-7.1	Contexte	141
I-7.2	Incorporation de révisions dans la norme	141
I-7.3	Révisions	142

Annexe d'interprétation 145

Cette page est intentionnellement laissée en blanc.

Avant-propos²

En réponse à une demande de propositions concurrentielle de la US Environmental Protection Agency (US EPA), un consortium dirigé par NSF International (NSF) a accepté d'élaborer, en tant que tierce partie, des normes consensuelles d'application volontaire et un programme de certification qui s'appliquent à tous les additifs directs et indirects utilisés pour l'eau potable. Parmi les autres membres du consortium figurent l'American Water Works Association (AWWA), l'Association of State Drinking Water Administrators (ASDWA), la Conference of State Health and Environmental Managers (COSHEM) et l'American Water Works Association (AWWA). (La COSHEM a depuis cessé ses activités en tant qu'organisation.) Chaque organisation était représentée à un comité directeur chargé de superviser l'administration de l'accord de coopération. Le comité directeur fournit des orientations sur l'administration et la gestion globales de l'accord de coopération. Actuellement, les organisations membres restent actives dans un rôle de supervision.

Deux normes relatives aux additifs ont été adoptées. NSF/ANSI/CAN 60 : *Produits chimiques de traitement de l'eau potable – Effets sur la santé* traite d'un grand nombre de produits chimiques utilisés pour le traitement de l'eau, également appelés additifs directs. La présente norme, NSF/ANSI/CAN 61 couvre tous les produits et matériaux contenant des additifs indirects. Les tests visant à établir le potentiel d'un produit à conférer un goût ou une odeur à l'eau potable ne sont pas inclus dans la présente norme.

La norme NSF/ANSI/CAN 61 et les certifications de produits qui en ont découlé ont remplacé le programme consultatif sur les additifs de l'US EPA pour les composants des systèmes d'eau potable. L'US EPA a mis fin à son rôle consultatif en avril 1990. Pour de plus amples renseignements sur les mesures de l'US EPA, voir la *Federal Register* du 7 juillet 1988 (53FR25586).

La norme NSF/ANSI/CAN 61 a été élaborée pour établir des exigences minimales en matière de contrôle des effets néfastes que pourraient avoir sur la santé humaine des produits entrant en contact avec l'eau potable. Elle n'a pas pour objectif d'inclure les exigences en matière de performance des produits qui sont actuellement traités dans d'autres normes consensuelles à application volontaire établies par des organisations telles que l'AWWA, l'ASTM International et l'American National Standards Institute (ANSI). Étant donné que cette norme complète les normes de performance de ces organisations, il est recommandé que les produits répondent également aux exigences en matière de performance appropriées contenues dans les normes desdites organisations.

L'âge de l'eau peut être un facteur majeur de la dégradation de la qualité de l'eau dans les systèmes de plomberie, ce qui a un impact sur la santé publique et l'apparence de l'eau. Avec l'augmentation de l'âge de l'eau, le risque de formation de sous-produits de désinfection, de corrosion et de revivification microbienne augmente. Cela peut également entraîner une perte d'efficacité des mesures de contrôle de la corrosion et des risques de nitrification de l'eau.

Dans NSF/ANSI/CAN 61, la plupart des protocoles d'extraction entraînent des périodes d'exposition comprises entre 12 et 24 heures. Bien que ces protocoles conviennent à l'utilisation typique d'un système d'eau potable, ils peuvent être considérablement inférieurs à ceux d'autres systèmes. Voici des exemples dans lesquels l'eau peut être vieille :

- les réservoirs d'eau dans les systèmes de captage d'eau de pluie, où la durée de stockage peut être de plusieurs semaines ou de plusieurs mois;
- les modèles de systèmes de plomberie dans les bâtiments écologiques, qui aboutissent à une réduction globale de la consommation d'eau sans que la tuyauterie soit modifiée pour réduire la stagnation;

² Les informations contenues dans cette clause d'exclusion de responsabilité ne font pas partie de la présente American National Standard (ANS) et n'ont pas été traitées conformément aux exigences de l'ANSI pour une ANS. Par conséquent, cette clause d'exclusion de responsabilité peut contenir un matériau qui n'a pas été soumis à un examen public ou à un processus consensuel. De plus, elle ne contient pas d'exigences nécessaires à la conformité à la norme.

- les bâtiments où des périodes de stagnation sont générées à la non-utilisation, tels que les écoles entre les vacances, les résidences secondaires ou les bâtiments saisonniers;
- les produits sur des canalisations isolées dotées d'une tuyauterie longue ou surdimensionnée qui entraînent un faible renouvellement de l'eau.

Ces applications exigent souvent l'utilisation de produits conformes à la norme NSF/ANSI/CAN 61; cependant, l'accumulation potentielle de lixiviats sur de longues périodes d'exposition peut être traitée ou non par le biais de cette norme. Il est important que la conception des systèmes de plomberie pour eau potable tienne compte des risques de vieillissement prolongé de l'eau. Cela peut inclure le rinçage de la tuyauterie après de longues périodes d'inutilisation. Il est également important que les gestionnaires des systèmes d'eau potable situés dans les bâtiments soient conscients du risque de vieillissement de l'eau et gèrent le système de manière proactive afin de minimiser de risque.

La présente norme et le texte qui l'accompagne sont destinés à une utilisation volontaire par les organismes de certification, les services publics, les organismes de réglementation et/ou les fabricants, afin de fournir l'assurance qu'il existe une protection adéquate en matière de santé pour les produits couverts. Les problèmes de certification de produit, tels que la fréquence des tests et les exigences relatives aux tests de suivi, à l'évaluation, à la mise en application et à d'autres problèmes de politique, ne sont pas traités dans la présente norme.

Le comité mixte a l'intention d'éliminer de la norme les eaux d'extraction spécifiées dans le tableau N-1.3a après août 2020, soit au bout de cinq ans à compter de l'adoption du tableau N-1.3b. L'utilisation du tableau N-1.3a ou N-1.3b permet une transition au cours de cette période. Les organismes de certification et les autres utilisateurs de cette norme sont vivement encouragés à effectuer des évaluations périodiques des effets de ce changement et à fournir des renseignements en retour au comité mixte.

En 2020, le comité mixte a élaboré des propositions de modifications visant à accroître la protection de la santé publique de cette norme par rapport à l'évaluation de la lixiviation du plomb à partir de dispositifs terminaux. En raison de l'incidence importante de ces changements, le comité mixte a fixé une date d'entrée en vigueur prolongée pour que l'exigence devienne obligatoire le 1 janvier 2024. Cette date d'entrée en vigueur a été choisie pour donner aux fabricants un délai raisonnable pour ingénier les produits afin de répondre aux nouvelles exigences, les faire tester et les rendre disponibles sur le marché. Cette date est basée sur la date de fabrication du produit. Les fabricants et les certificateurs sont encouragés à rechercher activement la conformité à la nouvelle exigence avant le 1 janvier 2024. Par souci de clarté, le comité mixte a placé les exigences en attente dans une annexe informative.

Toutes les références aux gallons (gal) désignent des gallons américains.

Cette norme a été élaborée par le Comité mixte de NSF sur les additifs pour l'eau potable – Composants du système, en utilisant le processus de consensus décrit par l'American National Standards Institute et dans *Exigences et directives* du Conseil canadien des normes. Au moment de l'approbation, le comité mixte était composé de 9 représentants d'organismes de santé publique ou de réglementation, de 9 représentants de l'industrie, de 6 représentants de certificateurs de produits ou de laboratoires de test et de 8 représentants d'utilisateurs.

La présente norme est désignée Norme nationale du Canada (NNC) conformément aux exigences et aux directives établies par le Conseil canadien des normes (CCN).

La présente édition de la norme contient les révisions suivantes :

Numéro 153

Cette révision modifie les exigences d'analyse minimales pour plusieurs matériaux dans le tableau 3.1 et ajoute une note de bas de page au tableau.

Numéro 154

Cette révision corrige une erreur trouvée dans les procédures d'évaluation des produits/matériaux de la section N-1.8.9.2.

Numéro 155

La méthode de préparation des échantillons de flux dans la section N-1.3.2.5.

Numéro 156

Cette révision ajoute une exigence facultative et plus stricte pour la libération de plomb pour les appareils de la section 9 (section 9.5.1.1). Elle ajoute également une définition du terme «face au consommateur».

Les suggestions d'amélioration de cette norme sont les bienvenues. Cette norme est gérée selon un calendrier de maintenance continue et peut être ouverte à tout moment pour des commentaires. Les commentaires doivent être envoyés à : Chair, Joint Committee on Drinking Water Additives – System Components à l'adresse standards@nsf.org, ou c/o NSF International, Standards Department, PO Box 130140, Ann Arbor, Michigan 48113-0140, États-Unis.

Cette page est intentionnellement laissée en blanc.

Avant-propos du Conseil canadien des normes (CCN)

Une Norme nationale du Canada est une norme élaborée par un organisme d'élaboration de normes agréé par le Conseil canadien des normes (CCN), conformément aux exigences et aux directives établies par le CCN. Pour plus d'informations sur les normes nationales du Canada, consultez le site <www.scc.ca>.

Le CCN est une société d'État du portefeuille Innovation, Sciences et Développement économique (ISDE) Canada. Dans le but d'améliorer la compétitivité économique et le bien-être social du Canada, le CCN dirige et facilite l'élaboration et l'utilisation de normes nationales et internationales. Le CCN coordonne également la participation du Canada à l'élaboration des normes et définit des stratégies pour faire progresser les efforts canadiens en matière de normalisation.

Les services d'accréditation sont fournis par le CCN à divers clients, notamment des certificateurs de produits, des laboratoires de tests et des organismes d'élaboration des normes. Une liste des programmes et des organismes agréés du CCN est accessible au public sur le site <www.scc.ca>.

Cette page est intentionnellement laissée en blanc.

Organisations de consortium

NSF International

Communément appelé NSF, NSF International est une agence non commerciale. Elle est constituée sous le régime des lois du Michigan en tant qu'organisation à but non lucratif consacrée à la recherche, à l'éducation et aux services. Elle cherche à résoudre des problèmes impliquant l'être humain et son environnement. Son objectif est de promouvoir la santé et d'enrichir la qualité de la vie en préservant et en améliorant cet environnement. Le principe fondamental de son fonctionnement est de servir d'instance neutre rassemblant les entreprises, les organismes de réglementation officiels et le public qui veulent gérer des problèmes liés aux produits, aux équipements, aux procédures et aux services liés à la santé et à l'environnement. Elle est conçue et administrée comme une organisation de service public.

NSF est peut-être surtout connue pour son rôle dans l'élaboration de normes et de critères pour les équipements, les produits et les services ayant une incidence sur la santé. NSF était l'organisation principale du consortium responsable de l'élaboration de la présente norme. NSF mène des recherches, teste et évalue de l'équipement, des produits et des services pour vérifier leur conformité aux normes et aux critères. De plus, elle accorde des marques enregistrées auprès d'elle et en contrôle l'utilisation.

NSF propose une certification de produits (services d'inscription au répertoire) pour tous les produits couverts par ses normes. Chaque programme a établi des politiques régissant les activités connexes d'évaluation des produits, d'inscription au répertoire, de suivi et de mise en application. La marque NSF est largement reconnue comme un signe que le produit ou le service qu'elle qualifie est conforme à la ou aux normes NSF applicables.

Water Research Foundation

La mission de la recherche American Water Works Association Research Foundation (aujourd'hui la *Water Research Foundation*) est de parrainer la recherche appliquée et pratique au nom de l'industrie de l'eau potable de l'Amérique du Nord. Le programme de recherche couvre tous les aspects de l'approvisionnement en eau, depuis le développement et la maintenance des ressources en eau jusqu'aux technologies de traitement et aux questions de qualité de l'eau, en passant par le fonctionnement des systèmes de stockage et de distribution, les études sur les effets sur la santé et les activités de planification et de gestion des services publics. La Water Research Foundation (WRF) joue le rôle d'institution industrielle centralisée dans la planification, la gestion et le financement de la recherche et du développement coopératifs en matière d'eau potable, y compris le transfert ultérieur de technologie et de résultats pour une application pratique par la communauté des services des eaux.

Dans ce programme de coopération, l'objectif de la WRF est servir d'agent de liaison avec les services des eaux de toute l'Amérique du Nord et de point focal pour l'identification des besoins en recherche de l'industrie de l'approvisionnement en eau concernant le programme des additifs.

Association of State Drinking Water Administrators

L'Association of State Drinking Water Administrators (ASDWA) est une organisation à but non lucratif qui rassemble des administrateurs de programmes d'eau potable de chacun des 50 États et des 7 territoires américains. Cette organisation fournit aux représentants une voix collective pour s'exprimer devant les comités du Congrès, l'United States Environmental Protection Agency (US EPA), les associations professionnelles et commerciales, les services des eaux et le grand public sur des questions liées aux programmes d'eau potable. Compte tenu de la mission de l'organisation, qui consiste à protéger la santé publique en garantissant une eau potable de haute qualité et à promouvoir des programmes d'eau potable responsables, raisonnables et réalisables aux niveaux fédéral et étatique, sa contribution est précieuse pour le consortium et le programme. Elle fournit le lien entre le programme des additifs et les programmes étatiques d'eau potable.

Conference of State Health and Environmental Managers

La Conference of State Health and Environmental Managers (COSHEM), anciennement Conference of State Sanitary Engineers (CSSE), est actuellement inactive en tant qu'organisation. Elle a apporté au consortium l'expertise et la participation de gestionnaires de programmes de santé et d'environnement étatique. La COSHEM était au cœur des préoccupations sanitaires de tous les programmes environnementaux des États, portant par exemple sur l'eau potable, les eaux usées, l'air, les déchets solides et dangereux, la radiologie, la santé au travail et l'alimentation. Un comité permanent sur l'approvisionnement en eau s'est concentré sur les questions relatives à l'eau potable et a tenu les membres informés. La COSHEM a joué un rôle important au début du programme en établissant une communication à double sens avec les décideurs des programmes de santé et environnementaux étatiques.

American Water Works Association

L'American Water Works Association (AWWA) a pour objectif de promouvoir la santé, la sécurité et le bien-être publics en améliorant la qualité de l'eau distribuée au public et en augmentant la quantité. Elle vise également à favoriser et à répandre une meilleure compréhension des problèmes dans ce domaine en :

- faisant progresser les connaissances en matière de conception, de construction, d'exploitation, de traitement de l'eau et de gestion des services des eaux;
- en élaborant des normes pour les procédures, l'équipement et les matériaux utilisés par les systèmes publics d'approvisionnement en eau;
- en faisant progresser la connaissance des problèmes liés à la mise en valeur des ressources, à la production et à la distribution d'un approvisionnement en eau sûr et adéquat;
- en sensibilisant le public aux problèmes d'approvisionnement en eau et en favorisant un esprit de coopération entre consommateurs et fournisseurs pour résoudre ces problèmes;
- en menant des recherches pour déterminer les causes des problèmes perturbant l'approvisionnement en eau sûr et adéquat et en proposant des solutions afin d'améliorer la qualité et la quantité de l'approvisionnement en eau fourni au public.

L'AWWA apporte au Consortium sa position établie en tant que plus grande association publique œuvrant dans le domaine de l'eau potable en Amérique du Nord, avec un large éventail de membres comprenant des services publics, des consultants, des fabricants, des distributeurs, des agents, des sous-traitants et d'autres organisations directement concernées par l'eau potable.

Norme NSF/ANSI/CAN sur les additifs pour l'eau potable –

Composants du système d'eau potable – Effets sur la santé

1 Généralités

1.1 Objectif

Cette norme établit les exigences minimales en matière d'effets sur la santé pour les contaminants chimiques et les impuretés qui sont transmis indirectement à l'eau potable par les produits, les composants et les matériaux utilisés dans les réseaux d'eau potable. Cette norme n'établit pas d'exigences de performance, de goût ou d'odeur, ni de soutien à la croissance microbienne pour les produits, les composants ou les matériaux de systèmes d'eau potable.

1.2 Étendue

1.2.1 Cette norme est destinée à couvrir les matériaux ou produits spécifiques qui entrent en contact avec l'eau potable, les produits chimiques utilisés dans le traitement de l'eau potable, ou les deux. La norme est axée sur l'évaluation des contaminants ou des impuretés transmis indirectement à l'eau potable. Les produits et matériaux couverts incluent, sans toutefois s'y limiter, les milieux de traitement (p. ex., carbone, sable), les matériaux de protection (p. ex., enduits, revêtements, isolants), les matériaux de jonction et d'obturation (p. ex., ciments solvants, matériaux de soudage, joints), tuyaux et produits connexes (p. ex., tuyaux, réservoirs, raccords), dispositifs mécaniques utilisés dans les systèmes de traitement, de transmission et de distribution (p. ex., vannes, chlorateurs, membranes de séparation, systèmes de traitement de l'eau potable au point d'entrée) et dispositifs de plomberie mécaniques (p. ex., robinets, vannes de contrôle d'extrémité).

1.2.2 Les dispositifs de traitement de l'eau potable au point d'utilisation n'entrent pas dans le champ d'application de la présente norme.

1.3 Références normatives

Les documents suivants contiennent des exigences qui, lorsqu'ils sont cités dans ce texte, constituent des exigences de la présente norme. Au moment du vote sur cette norme, ce sont les éditions énumérées ci-dessous qui étaient valides. Tous les documents sont sujets à révision, et les parties sont encouragées à faire des recherches pour appliquer les éditions récentes des documents indiqués ci-après. Pour les références non datées, c'est la dernière édition publiée du document qui doit être utilisée.

21 CFR, partie 58, *Good Laboratory Practice for Nonclinical Laboratory Studies*³

40 CFR, partie 136, *Guidelines Establishing Test Procedures for the Analysis of Pollutants*⁴

³ US Department of Health and Human Services, Public Health Service, Food and Drug Administration. 10903 New Hampshire Ave, Silver Spring, MD 20993. <www.fda.gov>

⁴ Office d'édition du gouvernement américain. 732 N Capitol Street NW, Washington, DC 20401. <www.govinfo.gov/app/collection/cfr>